

PRIME DE RENDEMENT 2010 pour les agents de la Filière Fiscale

VALEUR DU POINT : Province / Ile De France Taux unique pour tous : 39,44 Euros

Le tableau indique le montant total de la prime attribuée à un agent présent toute l'année à 100 %. CATEGORIES	Nombre de points		Prime (100%) Montant brut	
	Province	I.D.F.	Province	I.D.F.
Agents de catégorie ES :				
Délégués interrégionaux	276	292	10885,44	11516,48
Chefs des services fiscaux de classe fonctionnelle	250	266	9860	10491,04
Chefs des services fiscaux de classe normale	228	242	8992,32	9544,48
Directeurs Départementaux	194	206	7651,36	8124,64
Directeurs Divisionnaires, Chefs de service comptable 1 ^{ère} & 2 ^{ème} catégories.	189	200	7454,16	7888
Directeurs Divisionnaires fin de carrière & inspecteurs principaux de 1 ^{ère} classe	185	196	7296,40	7730,24
Inspecteurs principaux de 2 ^{ème} classe	159	169	6270,96	6665,36
Chefs de service comptable 3 ^{ème} & 4 ^{ème} catégories.	173	183	6823,12	7217,52
Inspecteurs Départementaux de 1 ^{ère} cl, 2 ^{ème} cl et 3 ^{ème} cl filière "chef de service"	173	183	6823,12	7217,52
Inspecteurs Départementaux de 1 ^{ère} cl, 2 ^{ème} cl et 3 ^{ème} classe filière "expertise"	159	169	6270,96	6665,36
Agents de catégorie A :				
Insp. Départementaux de 3 ^{ème} cl de fin carrière & Inspecteurs 11 ^{ème} et 12 ^{ème} éch	151	160	5955,44	6310,40
Inspecteurs du 8 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon	127	135	5008,88	5324,40
Inspecteurs du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon et inspecteurs-vérificateurs-spécialisés	104	110	4101,76	4338,40
Agents de catégorie B :				
Contrôleurs principaux, géomètres principaux et géomètres	74	78	2918,56	3076,32
Contrôleurs de 1 ^{ère} cl, Contrôleurs de 2 ^{ème} cl à partir du 8 ^{ème} échelon & Techniciens-géomètres à partir du 6 ^{ème} échelon	65	69	2563,6	2721,36
Contrôleurs 2 ^{ème} Cl (éch. 1 à 7) et Techniciens-Géomètres (éch. 1 à 5)	59	62	2326,96	2445,28
Agents de catégorie C :				
A.A.P.I. 1 ^{ère} classe ou 2 ^{ème} classe et Adjoints Techniques principaux.	44	46	1735,36	1814,24
Agents Administratifs de 1 ^{ère} classe et Adjoints Techniques de 1 ^{ère} classe.	42	44	1656,48	1735,36
Agents Administratifs de 2 ^{ème} classe et Adjoints Techniques de 2 ^{ème} classe.	41	43	1617,04	1695,92

INCIDENCE de la mise en place du NES

La mise en place du NES ne doit pas avoir d'incidence financière à la hausse ou à la baisse sur la prime de rendement (PR). C'est pourquoi :

- ❖ **Les contrôleurs 2^{ème} classe 8^{ème} échelon** reclassés contrôleur 2^{ème} classe 7^{ème} échelon dans le NES percevront une PR de 65 points (province) et de 69 points (RIF).
- ❖ **Les techniciens-géomètres 5^{ème} échelon** reclassés techniciens-géomètres 6^{ème} échelon dans le NES percevront une prime de rendement (PR) de 59 points (province) et 62 points (RIF).

RAPPEL concernant le versement de cette prime

- en juin : acompte brut = 50 % du montant.
- en janvier liquidation de la totalité de la prime brute, déduction faite de l'acompte de juin.